



200562 - Le nombre des sacrifices (annuels) du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

question

Combien de fois le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a-t-il procédé au Sacrifice ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'imam Ahmad(4955) et at-Tirmidhi (1507)- auteur de la présente version- ont rapport par la voie de Hadjdjadj ibn Artaa d'après Nafi qu'ibn Omar a dit : **Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) passa dix années à Médine et faisait le sacrifice chaque année.**

Ibn Saad a rapporté le même hadith dans at-tabaqat (1/191) en ces termes : **Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) passa dix années à Médine au cours desquelles il procédait au sacrifice.**

Ce hadith est jugé bon par l'imam at-Tirmidhi. Sa chaîne de transmission n'en souffre pas moins d'une certaine faiblesse. Hadjdjadj ibn Artaa est très crédible. Mais il lui arrivait de recourir à la dissimulation. D'après al-Adjli, les gens ne lui reprochaient que la dissimulation. Abou Zouraa l'a qualifié de très crédible bien que dissimulateur. Abou Hatim dit de lui qu'il était très crédible mais il dissimulait les (rapporteurs) faibles quand il écrivait ses hadiths. Quand il emploie l'expression : untel nous a raconté, il est bon. La véracité de ses hadiths et la fidélité de sa mémoire ne sont l'objet du moindre doute. Ibn al-Moubarak dit : « Hadjdjadj avait recours à la dissimulation. Pour Ibn Ady, les gens ne lui reprochaient que son recours à la dissimulation quand il racontait des hadiths d'après Zouhri et d'autres. Il est encore qualifié de dissimulateur par Muhammad ibn Nasser, par Ismail al-Qadi, par as-Sadji, par Ibn Khouzaymah, par al-Bazzar et par d'autres. Voir Tahdhib at-Tahdhib (2/196-198).



Le présent hadith a été jugé faible par al-Albani dans Dhaeef at-Tirmidhi. Les réviseurs d'al-Mousnad ont abondé dans le même sens.

Néanmoins, il se dégage apparemment des enseignements du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) qu'il veillait à procéder au sacrifice à tel point que, même en voyage, il n'y manquait pas. A ce propos, Mouslim (1975) a rapporté d'après Thawban que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) égorgea son sacrifice et dit : ô Thawban, prépare la viande de celle-ci (la bête). » Et je ne cessais, dit Thawban, de lui en donner à manger jusqu'à son retour à Médine.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **On en déduit que le sacrifice est institué en cas de voyage comme il l'est pour le résident. C'est ce qu'enseigne notre doctrine. C'est aussi l'avis de la majorité des ulémas.** Ceci montre l'importance que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) accordait au Sacrifice. La coutume voulait qu'il s'y intéressât et s'en préoccupât davantage quand il résidait chez lui.

Ibn Madja (3123) a rapporté d'après Abou Hourayrah que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Celui qui, bien qu'aisé, ne procède pas au Sacrifice, ne doit pas fréquenter notre lieu de prière.** Jugé bon par al-Albani dans Sahih Ibn Madja.

Abou Dawoud (2788) a rapporté d'après Mikhnaf ibn Soulaym (P.A.a) que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Ô gens ! Les membres de chaque foyer doivent faire un sacrifice chaque année.** Jugé bon par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud. Voir la réponse donnée à la question n°[36432](#).

De nombreux ulémas ont clairement déclaré qu'il faisait le sacrifice chaque année. A ce propos, cheikh ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) sacrifiait chaque année deux béliers cornus et porteurs de taches noires ; l'un était sacrifié pour lui-même et les membres de sa famille et l'autre pour tous les membres de sa communautés attachés à l'unicité absolue d'Allah.** Extrait de Madjmou fatwa Ibn Baz (18/38).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit : «Ce qui est institué pour



le pèlerin c'est de présenter une offrande au lieu d'un sacrifice. C'est pourquoi le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne fit pas de sacrifice lors de son pèlerinage d'adieu, bien qu'auparavant, il en faisait chaque année. Au cours dudit pèlerinage, il égorga 100 chameaux dont 63 de sa propre main et le reste fut égorgé par Ali (P.A.a) puisqu'il lui dit : **Egorge-les**. Mais il ne fit pas de sacrifice en tant que tel. » Extrait de Madjmou fatwa d'Ibn Outhaymine (25/42)

Ceci étant vérifié, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) fit le sacrifice (annuel) 9 fois. Djaber (P.A.a) a dit que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) resta 9 ans sans faire le pèlerinage. A la 10^e année, il fit annoncer au public qu'il allait faire le pèlerinage. » (Rapporté par Mouslim(1218). Au cours des 9 années qu'il passa (à Médine) il faisait le sacrifice chaque année. Quand il alla faire le pèlerinage au cours de la 10^e année, il fit une offrande mais pas un sacrifice. Dès lors, le hadith d'Ibn Omar, à supposer qu'il soit vérifié, doit être interprété comme s'il entendait dire : chaque année à l'exception de celle de son pèlerinage.

Allah le sait mieux.